Léguer à l'Église dans les Hautes-Alpes

un engagement au nom de votre foi

L'Église transmet les trésors de la foi chrétienne aux nouvelles générations. Comment cela se fera-t-il demain ? Nul ne le sait et ne peut le dire aujourd'hui.

Les ressources des diocèses proviennent toutes de la générosité des fidèles. L'Église ne bénéficie d'aucune subvention publique.

Transmettre la foi, donner les sacrements, former des séminaristes, financer la vie des prêtres jusque dans les maisons de retraite, assumer l'entretien et les rénovations des églises... représentent une charge financière considérable, de près de deux millions d'euros annuels pour le diocèse de Gap et Embrun.

Le denier de l'Église pourvoit pour une part seulement à ces charges.

Les legs, donations, assurances-vie permettent en particulier de financer des travaux et investissements structurels, mais soutiennent aussi le dynamisme pastoral de notre Église diocésaine.

Ces legs sont l'expression de la volonté des donateurs de contribuer à l'avenir de leur Église.

En son nom je vous remercie,

Mgr Xavier Malle, évêque du diocèse de Gap et Embrun

Aujourd'hui,

vous montrez votre attachement et votre soutien à l'Église catholique en lui consacrant du temps, en contribuant au Denier de l'Église ou en versant des dons.

Avec vous, l'Église s'est engagée résolument dans le troisième millénaire. Avec confiance et détermination elle doit animer des services diocésains ouvrets à tous, et en particulier aux nouvelles générations.

Par votre testament, vous transmettez votre foi en la mission de l'Église.

Demain,

vos proches, et les générations qui vous suivent, auront besoin d'une Église vivante et engagée. À vous, en tant que chrétien, de lui en donner les moyens.

Grâce à votre legs, même modeste, c'est l'avenir de l'Église catholique que vous contribuez à assurer.

Les legs, donations et assurances-vie à l'Église sont exonérés de tout droit de succession.

Pour en parler, vous pouvez contacter:

- · le curé de votre paroisse
- Antoine Olphe-Galliard, économe diocésain, econome@diocesedegap.com, 04 92 40 02 75
- · votre notaire

Léguer à l'Église catholique, pour que jamais nos valeurs ne s'éteignent





Grâce à vos legs ou assurances-vie, l'Église catholique peut... et pourrà:

ASSURER les sacrements partout et tout au long de la vie : baptêmes, communions, mariages, sacrements des malades

FORMER des séminaristes qui deviendront les prêtres de demain FACILITER la transmission de la foi entre les générations

FAIRE ENTENDRE une voix chrétienne dans l'univers des médias

DONNER leur place aux personnes les plus démunies

ASSUMER l'entretien et la construction des églises, repères majeurs pour tout catholique

RÉPONDRE aux questions les plus profondes que se posent les jeunes

ENSEIGNER le catéchisme dans un monde en quête de repères

FINANCER la vie quotidienne des prêtres jusque dans les maisons de retraite

Demande d'informations

SANS ENGAGEMENT DE VOTRE PART

	OUI, je souhaite recevoir en toute confidentialité votre brochure pour m'informer sur les possibilités de legs, donations et assurances-vie à l'association diocésaine de Gap et Embrun.
	OUI, je souhaite être contacté pour un rendez-vous au Service des legs et donations ou à mon domicile.
MES COORDONNÉES	
☐ Mme ☐ Melle ☐ M.	
Nom	
Prénom	
Adresse	
•••••	
Code postal	
Ville	
Télé	éphone
E-m	nail
Par	oisse (facultatif)

LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE L'Église catholique est à votre écoute

Appelez dès maintenant le 01 76 23 10 10 (Coût d'un appel local non surtaxé)

Ou rendez-vous sur : donnons-gap.catholique.fr



COUPON À RETOURNER À :

Diocèse de Gap - Legs 9 rue Capitaine de Bresson 05000 GAP